

Table des matières

<i>NOUVEAUTÉS 2011-2012</i>	3
Présentation	4
<i>CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DES VOLETS</i>	5
<i>ÉCHÉANCIER</i>	6
<i>VOLET 1 : VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE</i>	7
Description	7
Allocations aux commissions scolaires	8
Conditions spécifiques	8
Formulaires volet 1	11
<i>VOLET 2 : INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS</i>	22
Description	22
Allocations aux commissions scolaires	23
Conditions spécifiques	23
Formulaires volet 2	24
<i>VOLET 3 AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE</i>	35
Description	35
Allocations aux commissions scolaires	36
Conditions spécifiques	36
Productions DSCC	37
Formulaires volet 3	38
<i>VOLET 4 : PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ</i>	49
Description	49
Allocations aux commissions scolaires	50
Conditions spécifiques	50
Formulaires volet 4	52
<i>ANNEXE I</i>	63
Volet 1 : Répartition des montants maximum par commission scolaire	63
<i>ANNEXE II</i>	64
Directions régionales	
Personnes répondantes du dossier des communautés culturelles	64

NOUVEAUTÉS 2011-2012

Conditions générales

- *Envoi simultané des projets à la Direction des services aux communautés culturelles et à la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en version électronique ou papier (voir p.5)*

Volet 1. Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture

- Fusion des volets 1.1 et 1.2.
- Structuration du projet autour d'un jumelage entre élèves immigrants et élèves francophones.
- Le projet doit comporter une dimension culturelle.
- Conditions spécifiques détaillées p. 8
- Montant maximal par projet : 2 500 \$.
- Montant maximal de l'enveloppe budgétaire : 400 000 \$ (cf. annexe I pour la répartition de l'enveloppe par commission scolaire)

Présentation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a élaboré la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle intitulée *Une école d'avenir* ainsi que le Plan d'action¹ qui l'accompagne, lequel propose aux milieux scolaires différentes mesures visant à en concrétiser les principes et les orientations qui y sont énoncés. Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc. Pour faciliter la réalisation de projets par les commissions scolaires, la Direction des services aux communautés culturelles (DSCC) apporte un soutien financier en vue de **faciliter l'intégration à l'école québécoise et la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration**.

Le présent guide fournit l'information nécessaire sur les quatre volets d'activités pour lesquelles des demandes de soutien financier peuvent être soumises. Le tableau qui suit présente ces volets (qui viennent appuyer les mesures du Plan d'action) et indique pour chacun d'eux le montant maximal qui peut être attribué.

N°	VOLETS	MONTANT MAXIMAL ALLOUÉ PAR PROJET
1	Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture	2 500 \$
2	Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français	10 000 \$
3	Aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire	10 000 \$
4	Partenariat école-famille-communauté	15 000 \$

Pour les projets du premier volet, un montant maximal est fixé par commission scolaire. L'enveloppe budgétaire disponible est répartie entre les commissions scolaires qui avaient, en 2010-2011, au moins 75 élèves du préscolaire, primaire et du secondaire recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (voir annexe I). Cette répartition est basée sur la proportion du nombre d'élèves financés. Quant aux trois autres volets, les montants alloués dépendent des besoins exprimés par les commissions scolaires et de la pertinence des projets; aucune répartition préalable n'est donc faite.

La DSCC peut également recevoir d'une commission scolaire toute autre demande pour un projet répondant à une problématique particulière si ce projet respecte les orientations de la Politique. Des projets expérimentaux s'adressant aux élèves immigrants arrivés après le 30 septembre peuvent être présentés en cours d'année.

Veillez noter que pour avoir accès aux formulaires de présentation de projets, il faut s'adresser à la personne responsable à la commission scolaire ou au secrétariat de la DSCC à l'adresse suivante : dscc@mels.gouv.qc.ca.

Afin de faciliter l'élaboration d'un projet, il est possible de consulter le Recueil de projets novateurs, disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc (dans le sous-menu Publications).

¹ Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Conditions générales pour l'ensemble des volets

1. Le projet doit s'adresser aux élèves issus de l'immigration, principalement ceux d'arrivée récente, c'est-à-dire moins 5 ans.
2. Le projet doit concourir à faciliter l'intégration linguistique, scolaire et sociale de l'élève immigrant.
3. Le projet doit être lié au projet éducatif ou au plan de réussite de l'école.
4. Les objectifs du projet doivent s'inscrire dans les orientations du Programme de formation de l'école québécoise.
5. Un projet peut se réaliser dans une ou plusieurs écoles.
6. Une école peut soumettre plus d'un projet.
7. Un maximum de 10 % du total de la subvention peut être consacré à l'achat de matériel pédagogique, **excluant l'achat d'appareils vidéo et informatiques ou de mobilier** (voir les conditions spécifiques, s'il y a lieu).
8. La contribution de l'école, de la commission scolaire ou d'autres partenaires à la réalisation du projet doit être spécifiée dans la présentation du budget.
9. Les formulaires de projet doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur à l'aide du logiciel WORD.
10. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire. Ensuite, la commission scolaire doit l'envoyer par courrier électronique à la DSCC avec copie conforme à la direction régionale du Ministère du territoire de la commission scolaire (annexe II). Si la signature électronique s'avère impossible, le projet doit être envoyé simultanément en version papier à la DSCC et à la direction régionale.
11. Pour tous les volets, le projet doit être réalisé durant l'année scolaire 2011-2012; et pour les volets 2, 3, 4, le projet doit **débuter au plus tard en décembre 2011**.
12. Tous les projets doivent être soumis au plus tard le **14 octobre 2011**. Pour les volets 2, 3 et 4, un RAPPORT D'ÉTAPE doit être produit au plus tard le **10 février 2012**. Pour tous les projets, un RAPPORT FINAL incluant un état détaillé des dépenses et des contributions doit être déposé au plus tard le **25 mai 2011**.
13. L'école doit faire parvenir à la DSCC et à la direction régionale une copie de toute production réalisée à l'intérieur d'un projet avec le rapport final. **(à l'exception du volet 1)**
14. Si le projet donne lieu à une diffusion publique, il faut mentionner la contribution du Ministère.
15. La Direction des services aux communautés culturelles se réserve le droit de solliciter la collaboration des responsables de projets pour venir présenter leurs activités à l'occasion de sessions de formation, de journées thématiques, de colloques ou autres.

N. B. : Veuillez consulter chacun des volets pour connaître les conditions spécifiques qui s'appliquent.

Échéancier

ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
Envoi du <i>Guide de présentation de projets</i> aux commissions scolaires	Juin 2011
Dépôt du formulaire de DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER à la DSCC et à la direction régionale (voir annexe II) NB. L'analyse des projets est réalisée conjointement avec les directions régionales	14 octobre 2011
Réponse de la DSCC et versement de 60 % de la subvention	Novembre 2011
Dépôt du RAPPORT D'ÉTAPE (projets des volets 2, 3 et 4) à la DSCC et à la direction régionale	10 février 2012
Dépôt du RAPPORT FINAL à la DSCC et à la direction régionale (voir annexe II)	25 mai 2012
Versement du solde de 40 %	Juillet 2012

Volet 1 : Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture

Description :

Ce volet vise à valoriser et à susciter, auprès des élèves immigrants nouvellement arrivés², l'usage du français, langue commune. L'objectif pour le milieu scolaire est de mettre en place un jumelage entre des élèves francophones et ces élèves comme stratégie d'intégration de ces derniers à l'école québécoise. Il est entendu que la maîtrise du français conditionne l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves immigrants et donc, du même coup leur réussite sur le plan scolaire. La langue étant également l'expression d'une culture, les projets présentés dans le cadre du volet 1 devront comporter une dimension culturelle afin que ces élèves puissent s'approprier diverses facettes de cette culture et développer un plus grand sentiment d'appartenance au Québec.

Dans le cadre du projet présenté, la valorisation du français se vit grâce à des activités fréquentes et structurées qui permettent, par un jumelage, de faire vivre des situations d'interactions authentiques et signifiantes aux élèves immigrants afin d'augmenter leur motivation à communiquer en français. Les activités prévues doivent très clairement comporter une valeur ajoutée sur le plan pédagogique par rapport aux activités courantes d'apprentissage dans la classe.

Ainsi, l'enseignante ou l'enseignant a la responsabilité d'être un passeur culturel en établissant clairement des liens entre les apprentissages, les activités proposées dans le cadre du projet et la culture québécoise et francophone. Il doit avoir le souci de faire le pont entre le français, langue de scolarisation et langue de communication dans un environnement scolaire, et l'usage du français dans l'espace social, pour permettre à l'élève immigrant de mieux comprendre la portée de l'apprentissage de la langue commune. À son niveau, l'élève francophone, par le jumelage, joue aussi ce rôle de médiateur culturel auprès de l'élève immigrant nouvellement arrivé. Pour les élèves francophones, ces projets sont une source d'enrichissement personnel et une occasion d'ouverture à la diversité ethnoculturelle de la société québécoise pluraliste. Les projets s'envisagent donc dans une perspective de coéducation entre élèves francophones et immigrants. Les projets devront déboucher sur une expérience directe liée à l'héritage collectif, patrimonial, intellectuel ou artistique du Québec pour l'élève immigrant autant que pour l'élève québécois.

Les projets présentés dans ce volet peuvent se vivre à deux niveaux :

- **Participation commune à des activités culturelles** créant un contexte favorisant des échanges structurés entre élèves. La dimension culturelle vient alors nourrir la communication entre les élèves et, éventuellement, avec l'artiste qui peut-être associé au projet. Les activités peuvent être organisées à l'école comme en dehors de celle-ci;
- **Réalisation collective d'une production culturelle** (création multimédia, spectacle, danse, théâtre, poésie, murale, expérience scientifique, objet créé, etc.) qui pourra être présentée au reste de l'école et aux parents.

² Ce qui inclut tout élève immigrant en apprentissage du français arrivé au Québec depuis moins de 5 ans ou dont la famille est arrivée depuis moins de 5 ans au Québec.

En fonction du modèle d'intégration linguistique, scolaire et sociale présent dans le milieu, soit la classe d'accueil fermée, l'intégration partielle et progressive ou l'intégration directe en classe ordinaire, les activités de jumelage peuvent être organisées différemment pour s'adapter au contexte. Aussi, le jumelage peut être structuré en sous-groupes coopératifs ou entre deux groupes-classes et prendre la forme de rencontres, d'ateliers ou de toute autre activité basée sur le principe du travail de groupe. Dans tous les cas, les activités seront communes aux deux catégories d'élèves et **planifiées conjointement par l'enseignant de la classe d'accueil ou de soutien linguistique et l'enseignant de la classe ordinaire avec l'aide éventuelle de tout autre professionnel impliqué.**

Dans le cas où l'élève immigrant nouvellement arrivé fréquente une classe d'accueil située dans un point de service ou dans une école de quartier, il est recommandé de faire du décloisonnement. Dans le cas d'une classe d'accueil pour laquelle le décloisonnement avec la classe ordinaire ne peut se faire, il est possible de recourir à des communications multimédias.

Pour des idées d'activités culturelles, il est possible de consulter sur Internet, à l'adresse www.mcc.gouv.qc.ca/rencontres, le *Répertoire de ressources culture-éducation*, élaboré par le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec divers partenaires, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Allocation aux commissions scolaires

Ce volet s'adresse aux commissions scolaires qui avaient, en 2010-2011, au moins 75 élèves recevant un financement dans le cadre du Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français au préscolaire, au primaire et au secondaire. Un montant maximal a été déterminé pour chaque commission scolaire visée en proportion du nombre d'élèves concernés. La liste des montants disponibles par commission scolaire se trouve **à l'annexe I**. Les activités financées doivent être réalisées en 2011-2012 et les projets acheminés par la commission scolaire à la Direction des services aux communautés culturelles. Le montant maximal alloué pour les projets est de **2 500 \$**.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p.5), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Nombre minimal d'élèves

Pour bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de ce volet, le projet présenté par une école doit impliquer **un minimum de 10 élèves immigrants en apprentissage du français.**

2. La durée et la fréquence

Le jumelage doit être organisé sur **une durée suffisamment longue** et comporter **des échanges fréquents** pour avoir un véritable impact sur l'apprentissage de la langue. Une ou deux rencontres ponctuelles ne sont pas suffisantes.

3. Profil des élèves

Pour favoriser l'apprentissage du français, le jumelage doit se faire avec des élèves qui maîtrisent le français; par exemple, deux classes d'accueil ne pourraient être partenaires. L'âge des élèves doit être considéré pour que le jumelage prévu soit profitable aux deux catégories d'élèves et concoure à l'apprentissage du français pour les élèves immigrants. De même, le ratio élèves francophones et élèves immigrants doit être équilibré pour garantir de bonnes conditions de réalisation du jumelage.

4. Des interactions de qualité

Le projet doit aussi être préparé de telle sorte qu'il favorise des interactions de qualité entre élèves francophones et immigrants : les activités en commun sont donc planifiées et préparées à l'avance afin de favoriser le développement de la compétence langagière de ces derniers. Ceci n'empêche pas de laisser la place à des interactions plus informelles qui font partie des manifestations naturelles de toute communication interpersonnelle.

5. Les liens avec la planification pédagogique

La planification pédagogique liée aux apprentissages courants de la classe doit être explicitée dans le formulaire de demande. Les activités prévues doivent s'intégrer à une démarche planifiée d'enseignement dans laquelle on trouve les phases de préparation, de réalisation et d'intégration. Chacune des phases est précisée dans le formulaire de demande.

6. La place de la culture

La culture doit être au cœur du projet. Si le thème abordé comprend une dimension liée à la francophonie, les liens avec la culture québécoise doivent être explicites.

7. La valorisation du français

Dans la demande de financement, le résumé du projet doit faire ressortir la signifiante et la pertinence du choix des activités pour les élèves immigrants nouvellement arrivés au regard de la valorisation du français. De même, l'organisation retenue pour le jumelage y est détaillée.

8. L'évaluation du projet

Les outils d'évaluation utilisés dans le cadre du projet doivent spécifiquement porter sur la progression de la maîtrise du français chez les élèves immigrants nouvellement arrivés. Il est possible de recourir à des grilles d'observation ou à des questionnaires (ou tout outil adéquat) visant l'oral, la lecture ou l'écriture.

9. Le budget

Dans le budget, les autres contributions financières (budget de l'école ou de la commission scolaire, fonds des programmes Culture à l'école, PSEM, SIAA ou autres) doivent être précisées. Les frais de suppléance ou les coûts associés à une personne-ressource sont clairement expliqués dans la demande de projet. De même,

les frais de déplacement et de nourriture des personnes-ressources ne sont pas remboursés.

10. Le tableau synthèse

À la fin de l'année scolaire, la commission scolaire doit déposer un tableau synthèse qui comprend notamment **le nombre de projets réalisés, le nombre de participants (en précisant le nombre d'élèves immigrants nouvellement arrivés) et un bilan financier consolidé.**

Responsable du volet :
Suzanne Dyotte, dsc@meis.gouv.qc.ca

VOLET 1 VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE

PROJET 2011-2012 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. Les versions électroniques des formulaires peuvent aussi être obtenues à cette adresse.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION

NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Préscolaire	<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE : <input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
RESPONSABLE(S) DU PROJET	
ENSEIGNANT(E) EN SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	ENSEIGNANT(E) EN CLASSE ORDINAIRE
NOM :	NOM
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
TÉLÉPHONE :	TÉLÉPHONE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
<ul style="list-style-type: none"> • ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS 		
<ul style="list-style-type: none"> • AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISEZ CYCLE ET TYPE DE CLASSE) : 		
TOTAL D'ÉLÈVES		

DESCRIPTION DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS

TYPE DE PROJET :

- PARTICIPATION COMMUNE À UNE ACTIVITÉ CULTURELLE
- RÉALISATION COLLECTIVE D'UNE PRODUCTION CULTURELLE

RÉSUMÉ DU PROJET :

- PRÉCISER EN QUOI LE PROJET SERA PERTINENT ET SIGNIFIANT POUR LES ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS

- PRÉCISER LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU JUMELAGE

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- DOMAINE GÉNÉRAL DE FORMATION PRIORITAIRE :

- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ORIENTATION ET ENTREPRENEURIAT ENVIRONNEMENT ET CONSOMMATION
- MÉDIA VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ

- INTENTION ÉDUCATIVE : AXE DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉ PAR LE PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS (EN FONCTION DU DOMAINE GÉNÉRAL DE FORMATION PRIORISÉ) :

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- AUTRES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- RETOMBÉES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES :

- RETOMBÉES SOCIALES PRÉVUES AU NIVEAU DU JUMELAGE ET DE L'INTÉGRATION :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	Dates prévues
PLANIFICATION PAR LES ENSEIGNANTS ET CONCERTATION	
PHASE DE PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE	
Organisation du jumelage avant les activités	
Activités	
Activités	
PHASE DE RÉALISATION	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	
PHASE D'INTÉGRATION	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	

BUDGET DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ³
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé.		
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (préciser)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2 + Case 3			Total des dépenses	Contribution de l'école (s'il y a lieu).	Montant demandé à la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

³ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 3.

VÉRIFICATION DES CRITÈRES POUR LA PRÉSENTATION DE PROJET
Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture (volet 1)

➡ **LE JUMELAGE**

- 1. Le jumelage est-il d'une **durée suffisamment longue**?
- 2. Le jumelage prévoit-il des **activités d'échange fréquentes**?
- 3. Le jumelage fait-il appel à la formation d'**équipes mixtes** en vue de favoriser des **interactions de qualité** visant le **développement de la compétence langagière, d'habiletés sociales et coopératives à chaque étape du projet**?

OUI	NON

➡ **LES ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS**

- 1. LE PROJET TOUCHE-T-IL DES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES OU AYANT BÉNÉFICIÉ RÉCEMMENT DE SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS?
- 2. LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?
- 3. LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DÉMARCHÉ D'APPRENTISSAGE INCLUANT DES ACTIVITÉS DE PRÉPARATION, DE RÉALISATION ET D'INTÉGRATION?
- 4. LE PROJET PRÉVOIT-IL DES MODALITÉS D'ÉVALUATION PORTANT SUR LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS?
- 5. LE PROJET FAVORISE-T-IL LA VALORISATION DU FRANÇAIS À TRAVERS DES ACTIVITÉS COMPORTANT UNE DIMENSION CULTURELLE?

OUI	NON

➡ **L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE**

- 1. Y A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE AU PROJET?
- 2. LE PROJET AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE QUANT À L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DE L'ÉLÈVE IMMIGRANT?

OUI	NON

➡ **LES RETOMBÉES PRÉVUES DANS LE MILIEU**

- LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE (VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ)?

OUI	NON

➡ **LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES**

- EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?

OUI	NON

**VOLET 1 VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE
PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE**

PROJET 2011-2012 : RAPPORT FINAL

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION

NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Préscolaire	<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE : <input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
RESPONSABLE(S) DU PROJET	
ENSEIGNANT(E) EN SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	ENSEIGNANT(E) EN CLASSE ORDINAIRE
NOM :	NOM
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
TÉLÉPHONE :	TÉLÉPHONE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS :		
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISEZ CYCLE ET TYPE DE CLASSE) :		
TOTAL D'ÉLÈVES		

DESCRIPTION DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS RÉALISÉ

TYPE DE PROJET :

- PARTICIPATION COMMUNE À UNE ACTIVITÉ CULTURELLE
- RÉALISATION COLLECTIVE D'UNE PRODUCTION CULTURELLE

RÉSUMÉ DU PROJET :

- PRÉCISER EN QUOI LE PROJET A ÉTÉ PERTINENT ET SIGNIFIANT POUR LES ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS

- PRÉCISER QUELLES ONT ÉTÉ LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU JUMELAGE

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

- **COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :**

- **AUTRES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :**

- **LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :**

RÉSULTATS OBTENUS

A. EN FONCTION DE L'INTENTION ÉDUCATIVE DU PROJET :

B. EN FONCTION DES OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS :

PRINCIPALES RETOMBÉES PÉDAGOGIQUES DU PROJET

PRINCIPALES RETOMBÉES SOCIALES AU NIVEAU DU JUMELAGE ET DE L'INTÉGRATION

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES	Dates de réalisation
PLANIFICATION PAR LES ENSEIGNANTS ET CONCERTATION	
PHASE DE PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE	
Organisation du jumelage avant les activités	
Activités	
Activités	
PHASE DE RÉALISATION	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	
PHASE D'INTÉGRATION	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	

BILAN FINANCIER DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS RÉALISÉ

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁴
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé.		
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (préciser.)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2 + Case 3			Total des dépenses	Contribution de l'école (s'il y a lieu).	Montant demandé à la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

⁴ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 3.

Volet 2 : Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français

Description

La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle précise que la « responsabilité de l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement » (p. 24). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport entend encourager l'expérimentation de nouveaux modes d'intégration favorisant une responsabilité collective de l'équipe-école. En accord avec cet objectif, le volet *Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français* vise à soutenir des projets axés sur l'expérimentation de différents modèles de service qui tiennent compte des profils variés des élèves immigrants nouvellement arrivés et de leurs besoins.

Certains milieux scolaires privilégient le modèle de la classe d'accueil jusqu'au passage à la classe ordinaire. Les projets présentés par ces milieux devront fournir des occasions aux élèves immigrants ciblés par ce projet de développer la compétence à interagir en français. Les projets peuvent également viser la maîtrise du français dans les différentes disciplines scolaires. **Les projets seront structurés en fonction :**

- **d'une intégration partielle dans différentes matières (mathématique, arts plastiques, musique, sciences, etc.);**
- **d'une intégration progressive selon un horaire personnalisé et accompagnée d'un suivi pédagogique différencié;**
- **des périodes d'échanges entre deux classes (accueil et ordinaire) pour des activités spécifiques de littératie (cercle de lecture, tutorat, clinique de lecture).**

Dans d'autres milieux, on applique plutôt le modèle de l'intégration partielle ou totale dès l'arrivée de l'élève à l'école québécoise, ce qui permet d'associer directement et plus rapidement l'équipe-école au processus d'intégration du nouvel arrivant. **Les projets présentés par ces milieux seront orientés vers des formules privilégiant des interactions où l'apprentissage du français est prioritaire :**

- **le parrainage;**
- **le tutorat (clinique de lecture);**
- **l'adaptation du curriculum de certaines matières scolaires pour l'élève en apprentissage du français, langue seconde.**

En fait, cette intégration partielle ou totale explore d'autres pistes pour l'accueil et la réussite de l'élève non francophone en misant sur des approches pédagogiques différenciées.

L'expérimentation réalisée au cours du projet doit amener des changements structurants et durables au sein de l'organisation scolaire, et non une bonification temporaire des pratiques dépendantes de ressources additionnelles récurrentes.

Allocations aux commissions scolaires

Le projet doit être soumis à la direction régionale par la commission scolaire. Le montant maximal alloué par projet est de 10 000 \$. Il est possible, pour une commission scolaire, de présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 5), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le projet doit viser une amélioration des pratiques et de l'organisation scolaire, en expérimentant des changements sur le plan de la gestion de groupe ou des modèles d'intégration de l'élève non francophone en classe ordinaire.
2. Le projet ne doit pas entraîner de demande de ressources récurrentes au terme de l'expérimentation.
3. Un maximum de 20 % du total de la subvention peut être consacré à la production de matériel pédagogique réutilisable.

N. B. : Le projet peut comporter des activités de perfectionnement sur mesure pour le personnel en rapport avec les interventions pédagogiques à privilégier dans la réalisation du projet et des rencontres de planification et d'échanges d'expertise.

Responsable du volet :

Isabelle Anne Beck, 514 873-3744, poste 5310, isabelle-anne.beck@mels.gouv.qc.ca.

VOLET 2 INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

PROJET 2011-2012 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Préscolaire	<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE : <input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
Responsable du projet	
Nom :	
Fonction :	Adresse électronique :
Téléphone :	Poste :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		

**DESCRIPTION DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES
D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS**

RÉSUMÉ DU PROJET (EN QUOI LE PROJET RÉPOND AUX BESOINS CERNÉS) :

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- COMPÉTENCES AUTRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- APPROCHES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES DANS LE DÉROULEMENT DU PROJET :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE
(GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :

- RETOMBÉES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES :

- RETOMBÉES SOCIALES PRÉVUES :

BUDGET DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁵
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé. Production de matériel, max. 20% du montant demandé.		
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (préciser.)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2 + Case 3			Total des dépenses	Contribution de l'école (s'il y a lieu).	Montant demandé à la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____


DATE : _____


SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____


DATE : _____

⁵ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 3.

VÉRIFICATION DES CRITÈRES POUR LA PRÉSENTATION DE PROJET
Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (Volet 2)

 LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET LE PROJET		OUI	NON
1	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS PAR LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES STABLES, SIGNIFIANTES ET DURABLES?		
2	LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?		
3	LE PROJET PRÉCISE-T-IL LES MODES D'ÉVALUATION PRIVILÉGIÉS AINSI QUE LES INDICATEURS (QUANTITATIF ET QUALITATIF) DE RÉUSSITE?		
4	LE PROJET INDIQUE-T-IL CE QU'IL EST ENVISAGÉ DE FAIRE EN CE QUI A TRAIT AU RÉINVESTISSEMENT DES RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES?		

 L'ÉQUIPE-ÉCOLE		OUI	NON
1	LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS RÉCURRENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILISATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE EN RAPPORT AVEC L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DU NOUVEL ARRIVANT?		
2	LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS?		
3	LE PROJET PRÊTE-T-IL À DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE LA PART DES ENSEIGNANTS, SOIT EN REMETTANT EN QUESTION LES PRATIQUES EXISTANTES ET EN EXPÉRIMENTANT DES INTERVENTIONS NOVATRICES, SOIT EN FAVORISANT LE PARTAGE ET LES ÉCHANGES AVEC LES PAIRS OU LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU D'ENTRAIDE?		
4	Y-A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE OU DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DES DEUX AU PROJET?		

 L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE		OUI	NON
	LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?		
	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE D'ORGANISATION SCOLAIRE PERMETTANT UNE INTÉGRATION PARTIELLE OU TOTALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS DANS LES CLASSES ORDINAIRES, AVEC DES MESURES DE SOUTIEN APPROPRIÉES?		
	UNE FOIS BIEN RODÉ, LE PROJET POURRAIT-IL ÊTRE INTÉGRÉ SANS BUDGET ADDITIONNEL DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET L'ORGANISATION SCOLAIRE DES PROCHAINES ANNÉES?		
	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À SUSCITER UNE PRISE EN CHARGE DE L'ÉCOLE AU REGARD DES SERVICES À DONNER À LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE DE MÊME QU'UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DE L'ÉCOLE QUANT AUX INTERVENTIONS?		

 LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU		OUI	NON
	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE?		

 LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES		OUI	NON
	EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?		

VOLET 2 INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

PROJET 2011-2012 : RAPPORT D'ÉTAPE
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Préscolaire	<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE : <input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
Responsable du projet	
Nom :	
Fonction :	Adresse électronique :
Téléphone :	Poste :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		

ÉTAT DU PROJET D'AIDE D'INNOVATION EN COURS DE RÉALISATION

- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :

A. PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

B. ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITIONS**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

VOLET 2 INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

PROJET 2011-2012 : RAPPORT FINAL

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION

NOM DU PROJET :

Préscolaire

Primaire

ANNÉE :

Secondaire

ANNÉE :

ÉCOLE :

DIRECTION :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

COMMISSION SCOLAIRE :

TÉLÉPHONE :

CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :

Responsable du projet

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse électronique :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		

COMPTE RENDU DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES

- RÉSUMÉ DU PROJET :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- SI DES MODIFICATIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISEZ LESQUELLES ET POURQUOI :

RÉSULTATS OBTENUS

A. EN FONCTION DES BESOINS CERNÉS AVANT LE PROJET :

B. EN FONCTION DES OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS :

C. EN FONCTION DES INDICATEURS DE RÉUSSITE PRÉCISÉS DANS LE PROJET INITIAL :

RETOMBÉES PÉDAGOGIQUES DU PROJET

RETOMBÉES SOCIALES DU PROJET

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU)

COMMENTAIRES

BUDGET DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES RÉALISÉ

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ⁱ
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé. Production de matériel, max. 20% du montant demandé. ⁱⁱ		
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (préciser)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2 + Case 3			Total des dépenses	Contribution de l'école (s'il y a lieu).	Montant alloué par la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

ⁱ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 3.

ⁱⁱ Acheminez deux copies de toute production réalisée à l'intérieur du projet : guide, livret, cd-rom, vidéo, etc.

Volet 3 : Aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire

Description

Ce volet vise à soutenir des projets favorisant la scolarisation des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire à l'école québécoise. Il s'inscrit dans la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle qui stipule que « la réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée » (p. 27). Un élève immigrant nouvellement arrivé est considéré en situation de grand retard scolaire si, après une évaluation faite avec l'outil diagnostique en mathématique produit par la DSCC, on constate qu'il a trois ans et plus de retard par rapport à la norme québécoise. Les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire se repèrent dans la tranche d'âge de 9 à 16 ans.

En 2007-2008, le Québec a accueilli près de 10 000 nouveaux élèves immigrants dans le réseau scolaire public francophone. On estime qu'environ 7 % d'une cohorte de nouveaux venus sont en situation de grand retard scolaire à leur arrivée. Cependant, considérant la situation scolaire des élèves immigrants en grand retard scolaire, il est fort probable qu'il leur faudra plus d'une année pour combler leurs retards. Aussi, bon an mal an, leur nombre dans le système scolaire québécois est potentiellement plus élevé que 7%.

Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français jouent donc un rôle primordial pour ces élèves qui, en plus d'avoir à développer des compétences linguistiques, scolaires et sociales, doivent amorcer cet important rattrapage scolaire indispensable à la poursuite de la scolarité. Des interventions appropriées doivent être menées auprès d'eux dès leur arrivée à l'école québécoise si on souhaite les placer rapidement en situation de réussite. Cela vaut particulièrement pour les élèves qui arrivent dans notre système scolaire à l'âge de 13 ans ou plus et qui risquent de ne pas obtenir de diplôme d'études secondaires. À cet égard, la DSCC s'attend à voir **des projets visant l'amélioration des compétences en lecture, en écriture ou en mathématique permettant de la sorte l'appropriation de la littératieⁱⁱⁱ ou de la numératie^{iv} par ces élèves.**

Les projets du volet 3 doivent prendre en compte les différents modèles de service mis en place dans les commissions scolaires. Dans certains milieux, l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire est intégré directement dans la classe ordinaire ou dans la classe d'accueil dès son arrivée. En lien avec ce modèle, les projets présentés favorisent des interventions utilisant le parrainage pour aider l'élève immigrant à s'acclimater à son nouvel environnement scolaire et social; de plus, ils doivent privilégier :

- **la mise en place de tutorat en langue maternelle pour permettre l'apprentissage de concepts de base méconnus de l'élève et essentiels au transfert des savoirs dans la langue seconde;**

ⁱⁱⁱ La littératie comporte une dimension sociale (les fonctions de l'écrit au sein d'une société donnée) et une dimension individuelle correspondant à une compétence langagière allant du déchiffrement de la graphie jusqu'aux processus cognitifs de haut niveau que nécessite, par exemple, la critique de textes. (Painchaud, D'Anglejan, Armand, Jezak, « Diversité culturelle et littératie », *Repère*, n° 15, 1993.)

^{iv} L'Office québécois de la langue française définit la numératie comme étant « l'ensemble des connaissances en mathématiques permettant à une personne d'être fonctionnelle en société » (2002)

- **la mise en place d'ateliers qui permettent à l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire d'apprendre les stratégies nécessaires au développement de la lecture et de l'écriture ou de la mathématique en français.**

Dans d'autres milieux, l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire est placé dans une classe d'accueil fermée d'élèves dits « sous-scolarisés ». Dans ce modèle, en plus de se référer aux projets mentionnés précédemment, il est possible d'expérimenter **des projets axés sur l'intégration partielle dans certaines matières disciplinaires qui ne requièrent pas une compétence linguistique parfaitement développée pour briser l'isolement de l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire et faciliter les contacts sociaux et scolaires avec des élèves de la classe ordinaire.**

Pensons ici à l'éducation physique, à la musique, aux arts plastiques et aux autres disciplines semblables. Les projets favorisent une meilleure prise en charge de ces élèves par l'école tout en permettant d'assurer le transfert d'expertise entre enseignants.

Ces projets de soutien doivent être structurants et engendrer des résultats durables et transférables d'un milieu à un autre. Ils doivent être un point d'appui signifiant dans l'école pour la poursuite des actions et des activités d'apprentissage auprès des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.

Allocations aux commissions scolaires

Le projet doit être soumis à la DSCC et à la direction régionale par la commission scolaire. Le montant maximal alloué par projet est de 10 000 \$. Une commission scolaire peut présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 5), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le dépistage des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire doit se faire en utilisant l'outil diagnostique en mathématique produit par la DSCC.
2. Le projet doit contenir des objectifs liés à la littératie ou à la numératie chez ces élèves.
3. Le projet doit viser la mise en place d'un soutien organisationnel d'accueil durable et adapté aux besoins des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.
4. Le projet doit proposer des interventions novatrices adaptées aux besoins de l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire, à l'intérieur d'une structure organisationnelle souple D'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE selon le modèle mis en place dans le milieu.
5. Le projet doit favoriser l'élaboration et l'expérimentation de matériel de soutien susceptible d'améliorer les pratiques en cours.

6. Un maximum de 20 % du total de la subvention peut être consacré à la production de matériel pédagogique durable et réutilisable.

Productions DSCC

Le projet peut comporter des activités de perfectionnement du personnel et d'échange d'expertise. En vue d'aider le milieu scolaire à adapter ses interventions auprès de ce groupe d'élèves à risque, la DSCC a produit le Plan d'intervention auprès des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire, lequel comprend : (1) un cadre de référence; (2) un guide d'interventions pédagogiques; (3) un outil de suivi en lecture et en écriture.

De plus, un outil diagnostique en mathématique est disponible pour dépister les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire dès leur arrivée à l'école. Il a été conçu pour faciliter le repérage des élèves qui n'ont aucune connaissance du français oral et écrit **et sert à attribuer à un élève une valeur « 03 » dans le bloc Autres mesures de la déclaration de l'élève dans Charlemagne^v.**

Des sessions de formation concernant la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire sont offertes chaque année par la DSCC au personnel scolaire^{vi}. Une première formation présente l'utilisation du Plan d'intervention et de l'outil diagnostique tandis qu'une seconde se penche sur les stratégies de lecture et sur l'adaptation de situations d'apprentissage et d'évaluation en tenant compte des éléments de la différenciation pédagogique.

Responsable du volet :

Maryline Beuchot, 514 873-3744, poste 5309, maryline.beuchot@mels.gouv.qc.ca

^v Voir le Guide de gestion des allocations relatives aux services aux élèves des communautés culturelles, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc.

^{vi} Voir l'Offre de services aux commissions scolaires : sessions de formation 2011-2012, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc.

VOLET 3 AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE

PROJET 2011-2012 :	DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire. 	

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE :	<input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM :	
Fonction :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
TÉLÉPHONE :	POSTE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE (9 ans et plus)	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		

**DESCRIPTION DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION
DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE**

RÉSUMÉ DU PROJET (EN QUOI LE PROJET RÉPOND AUX BESOINS CERNÉS) :

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- AUTRES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- APPROCHES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES DANS LE DÉROULEMENT DU PROJET :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE
(GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

BUDGET DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹²
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé. Production de matériel, max. 20% du montant demandé.		
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (préciser)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2 + Case 3			Total des dépenses	Contribution de l'école (s'il y a lieu).	Montant demandé à la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____






DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

¹² Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 3.

VÉRIFICATION DES CRITÈRES POUR LA PRÉSENTATION DE PROJET
Aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire (Volet 3)

 LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET LE PROJET		OUI	NON
1	LE PROJET LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS PAR LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES STABLES, SIGNIFIANTES ET DURABLES?		
2	LE PROJET LE PROJET APORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?		
3	LE PROJET LE PROJET PRÉCISE-T-IL LES MODES D'ÉVALUATION PRIVILÉGIÉS AINSI QUE LES INDICATEURS (QUANTITATIF ET QUALITATIF) DE RÉUSSITE?		
4	LE PROJET LE PROJET INDIQUE-T-IL CE QU'IL EST ENVISAGÉ DE FAIRE EN CE QUI A TRAIT AU RÉINVESTISSEMENT DES RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES?		
 L'ÉQUIPE-ÉCOLE		OUI	NON
1	LE PROJET LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS RÉCURRENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILISATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE EN RAPPORT AVEC L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DU NOUVEL ARRIVANT?		
2	LE PROJET LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS?		
3	LE PROJET LE PROJET PRÊTE-T-IL À DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE LA PART DES ENSEIGNANTS, SOIT EN REMETTANT EN QUESTION LES PRATIQUES EXISTANTES ET EN EXPÉRIMENTANT DES INTERVENTIONS NOVATRICES, SOIT EN FAVORISANT LE PARTAGE ET LES ÉCHANGES AVEC LES PAIRS OU LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU D'ENTRAIDE?		
4	Y-A-T-IL UŸ A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE OU DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DES DEUX AU PROJET?		
 L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE		OUI	NON
1	LE PROJET LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?		
2	LE PROJET LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE DE L'ÉCOLE AU REGARD DES SERVICES À DONNER À LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE? CONTRIBUE-T-IL À DONNER UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DE L'ÉCOLE QUANT AUX INTERVENTIONS?		
3	UNE FOIS UNE FOIS BIEN RODÉ, LE PROJET POURRAIT-IL ÊTRE INTÉGRÉ SANS BUDGET ADDITIONNEL DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET L'ORGANISATION SCOLAIRE DES PROCHAINES ANNÉES?		
4	LE PROJET LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE D'ORGANISATION SCOLAIRE PERMETTANT UNE INTÉGRATION PARTIELLE OU TOTALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE DANS LES CLASSES ORDINAIRES, AVEC DES MESURES DE SOUTIEN APPROPRIÉES?		
 LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU		OUI	NON
	LE PROJET LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE?		
 LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES		OUI	NON
EST-CE	EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?		

VOLET 3 AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE

PROJET 2011-2012 : RAPPORT D'ÉTAPE
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE :	<input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM :	
Fonction :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
TÉLÉPHONE :	POSTE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE (9 ans et plus)	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		

ÉTAT DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION EN COURS DE RÉALISATION

- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :

C. PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

D. ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITIONS**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

VOLET 3 AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE

PROJET 2011-2012 : RAPPORT FINAL
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
<ul style="list-style-type: none"> - Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE :	<input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
Responsable du projet	
NOM :	FONCTION :
TÉLÉPHONE :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE (9 ans et plus)	NOMBRE
• ÉLÈVES IMMIGRANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS , EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE, NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN CLASSE D'ACCUEIL		
BESOINS DES ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET		

DESCRIPTION DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION RÉALISÉ

- RÉSUMÉ DU PROJET :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- SI DES MODIFICATIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISEZ LESQUELLES
ET POURQUOI :

RÉSULTATS OBTENUS

A. EN FONCTION DES BESOINS CERNÉS AVANT LE PROJET :

B. EN FONCTION DES OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS :

C. EN FONCTION DES INDICATEURS DE RÉUSSITE PRÉCISÉS DANS LE PROJET INITIAL :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES)

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU)

COMMENTAIRES

BILAN FINANCIER DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE RÉALISÉ

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹³
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé. Production de matériel, max. 20% du montant demandé. ¹⁴		
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (préciser)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2 + Case 3			Total des dépenses	Contribution de l'école (s'il y a lieu).	Montant alloué par la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

¹³ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 3.

¹⁴ Acheminez deux copies de toute production réalisée à l'intérieur du projet : guide, livret, cd-rom, vidéo, etc.

Volet 4 : Partenariat école-famille-communauté

Description

Cette mesure se rapporte à la troisième orientation de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, qui spécifie que « l'établissement d'enseignement, la famille et la communauté seront des associés dans la tâche d'intégration » (p. 28). Ce volet a donc pour objet d'amener l'école, la famille et la communauté à tisser des liens qui soutiennent l'intégration linguistique, scolaire et sociale de l'élève immigrant.

L'engagement des parents (et parfois celui d'autres adultes de la famille) dans le cheminement scolaire de l'enfant est un facteur qui contribue à sa réussite. Le rôle de soutien exercé par la communauté est essentiel au cours de la période d'adaptation. Il est primordial d'établir des liens entre les partenaires de la collectivité (communautaires, institutionnels, culturels ou économiques, etc.) susceptibles de répondre aux besoins de l'élève et de ses parents.

Ce volet est axé sur la mise en œuvre de projets liés au projet éducatif ou sur le plan de réussite de l'école qui permettent d'expérimenter des pratiques et de réaliser des activités visant prioritairement les jeunes immigrants, mais qui mettent en jeu également leurs parents. Les projets doivent permettre à ces derniers de se familiariser avec le mode de fonctionnement et les valeurs de l'école québécoise et de faciliter l'adaptation de leur rôle parental. Ils doivent être réalisés en partenariat avec un organisme communautaire, et les partenaires doivent partager une vision commune sur la nature et la forme de l'intervention à réaliser selon les besoins du milieu. Les activités accomplies dans le contexte des projets doivent mener à des collaborations significatives et mobilisatrices entre l'équipe-école et le milieu.

Une attention particulière sera portée aux projets qui visent les jeunes nés à l'extérieur du pays et qui fréquentent le milieu scolaire depuis moins de cinq ans ainsi que leurs parents. Les interventions axées sur une meilleure intégration des parents à la vie scolaire de leurs jeunes seront privilégiées. Les initiatives dont le champ d'intervention est l'accueil et la communication auprès des parents, le passage de l'élève de l'école primaire à l'école secondaire et l'intégration du jeune au premier cycle du secondaire sont fortement encouragées. **La priorité sera accordée aux milieux qui débutent dans leur tentative de rapprochement avec les familles immigrantes en partenariat avec un organisme communautaire du milieu.**

Afin de soutenir particulièrement les commissions scolaires et l'organisme responsable d'accueillir les réfugiés pris en charge par le gouvernement¹⁵, seront encouragés les projets qui présentent un service d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille mis en place dans le milieu scolaire avec l'aide d'une agente ou d'un agent accompagnateur. **Bien que les projets soient présentés par la commission scolaire, ils doivent être élaborés en concertation avec l'organisme communautaire pour faciliter le développement et la mise en œuvre de modèles d'intervention adaptés à chacun des milieux.**

¹⁵ Un réfugié pris en charge par le gouvernement est sélectionné (le plus souvent dans les camps de réfugiés) à l'étranger par le Québec et se distingue d'une personne à qui le statut de réfugié est accordé à la suite d'une demande d'asile au Canada.

Allocations aux commissions scolaires

Les projets doivent être élaborés conjointement par l'école ou les écoles ayant un objectif commun et un ou plusieurs organismes partenaires qui conviendront ensemble des modalités organisationnelles et financières. Les projets sont soumis simultanément à la direction régionale et à la direction des services aux communautés culturelles par la commission scolaire et le montant maximal alloué par projet est de 15 000 \$. La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc. Pour les détails, il faut consulter le formulaire de demande de soutien financier. Une commission scolaire peut présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 5), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le projet doit concourir à l'intégration de l'élève immigrant et de sa famille et favoriser la prise en charge collective de l'intégration.
2. Comme le projet doit profiter à un nombre plus ou moins restreint d'élèves immigrants **ciblés**, le choix de ces élèves ainsi que le suivi et l'évaluation des interventions concernent l'ensemble des partenaires.
3. Le projet doit présenter *une valeur ajoutée* aux activités d'apprentissage qui se font déjà dans le cours normal des activités de l'école. Il doit comporter des actions concrètes : activité, production, événement, etc.
4. Lors de l'élaboration du projet, les partenaires doivent s'entendre sur l'ensemble des modalités de réalisation (engagement du personnel, mandats et responsabilités, lieux des activités, types de dépenses, etc.).
5. Lors de la deuxième ou de la troisième année du projet, les partenaires doivent préciser la valeur ajoutée au projet.
6. Un projet contenant des activités de soutien pédagogique après l'école aux élèves immigrants du primaire doit présenter des objectifs et des caractéristiques qui le distinguent du programme ministériel *Aide aux devoirs*.
7. Le projet doit faire état des activités ou des interventions complémentaires qui relèvent d'autres programmes (Programme de soutien à l'école montréalaise [PSEM], Stratégie d'intervention *Agir autrement* [SIAA], Programme d'école en santé, Programme d'intervention dans les milieux défavorisés, etc.).
8. Le projet doit faire état du budget réparti qui relève de ces différents programmes à la colonne prévue à cet effet dans la partie budget.
9. Un projet particulier se rapportant aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leurs familles peut être présenté pour une période de deux ans sous réserve des disponibilités financières. Il s'agit de préciser les activités réalisées à chacune des deux années ainsi que le budget annuel des activités. Dans ce cas, un rapport des activités réalisées devra être remis à la fin de chaque année scolaire.
10. Les frais de fonctionnement des partenaires ne doivent pas excéder 10 % de la subvention demandée.

11. Les frais de production de matériel pédagogique ne doivent pas excéder 10 % de la subvention demandée.
12. Le projet doit être pris en charge progressivement par le milieu, car le soutien financier du Ministère n'est pas récurrent. Après trois ans, lorsque les retombées du projet sont positives, le milieu doit envisager des solutions différentes de financement pour assurer la continuité du partenariat.

Responsable du volet :

Marie Dupras, 514 873-3744, poste 5312, marie.dupras@mels.gouv.qc.ca.

VOLET 4 PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

PROJET 2011-2012 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Préscolaire	<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE : <input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM :	
Fonction :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
TÉLÉPHONE :	POSTE :
Organisme(s) communautaire(s) :	
Autres partenaires :	

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION EN CLASSE D'ACCUEIL		
• ÉLÈVES RÉFUGIÉS		
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER)		

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

- ÉTAT DE LA SITUATION ET **BESOINS DU MILIEU** QUI SUSCITENT LA MISE EN PLACE DU PROJET :

- LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :

- OBJECTIFS DU PROJET DE PARTENARIAT :

- RÉSUMÉ DU PROJET (EN QUOI LE PROJET RÉPOND AUX BESOINS CERNÉS) :

- POUR LES PROJETS DE DEUXIÈME ANNÉE OU PLUS :
 - VALEUR AJOUTÉE AU PROJET CETTE ANNÉE :

 - DÉMARCHE PRÉVUE DE PRISE EN CHARGE PROGRESSIVE DU PROJET :

- AUTRES PROGRAMMES EN LIEN AVEC CE PROJET (STRATÉGIE D'INTERVENTION AGIR AUTREMENT [SIAA], PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉLAISE [PSEM], ETC.)*:

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :
 - A. À L'ÉCOLE :

 - B. DANS LA FAMILLE :

 - C. AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ :

* Champ de réponse obligatoire

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

PERSONNEL SCOLAIRE ASSOCIÉ AU PROJET	RÔLE DANS LE PROJET*

PARTENAIRES ENGAGÉS DANS LE PROJET	RÔLE DANS LE PROJET*

* Champ de réponse obligatoire

BUDGET DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				École ou CS	SIAA, PSEM, ETC. ¹⁷	DSCC (MELS) ¹⁸
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé.			
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (préciser)						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3	Case 4
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2+Case 3+Case 4			Total des dépenses	Contribution de l'école (min. 25 %) ¹⁹ .	SIAA, PSEM, etc.	Montant demandé à la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

¹⁷ Stratégie d'intervention Agir autrement, Programme de soutien à l'école montréalaise ou autre.

¹⁸ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 4.

¹⁹ La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

VÉRIFICATION DES CRITÈRES POUR LA PRÉSENTATION DE PROJET
Partenariat école-famille-communauté (Volet 4)



LES ÉLÈVES IMMIGRANTS, LEURS PARENTS, LA COMMUNAUTÉ ET LE PROJET

OUI NON

1.	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS PAR DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE, LA FAMILLE ET LA COMMUNAUTÉ?		
2.	LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX MESURES D'INTÉGRATION POUR LES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES À L'ÉCOLE, EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?		
3.	LE PROJET PRÉCISE-T-IL L'APPORT D'UN ORGANISME DU MILIEU?		
4.	LE PROJET PRÉCISE-T-IL L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE AUPRÈS DES PARENTS DES ÉLÈVES CIBLÉS AINSI QUE LEUR APPORT DANS CE PROJET?		
5.	LE PROJET PRÉVOIT-IL DES MODALITÉS D'ÉVALUATION?		



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

OUI NON

1.	LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE QUANT À UN PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ EFFICACE FONDÉ SUR UNE VISION PARTAGÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE SON INTÉGRATION?		
2.	LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS ET DE LEURS PARENTS?		
3.	LE PROJET ÉVEILLE-T-IL L'INTÉRÊT DES PARENTS À SE RAPPROCHER DE L'ÉCOLE AU MOYEN D'ACTIVITÉS RÉALISÉES EN PARTENARIAT AVEC UN OU DES ORGANISMES DU MILIEU?		



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

OUI NON

1.	LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ET DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?		
2.	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE ASSOCIATION AVEC DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES D'INTÉGRATION ET DANS L'ORGANISATION SCOLAIRE?		
3.	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À UNE RÉUTILISATION FUTURE DES LIENS TISSÉS DANS CE PARTENARIAT AU REGARD DES SERVICES À DONNER AUX ÉLÈVES IMMIGRANTS?		



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

OUI NON

	LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE (LE VIVRE-ENSEMBLE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ)?		
--	---	--	--



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

OUI NON

	LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT-T-ELLES LES LIMITES ÉTABLIES?		
--	---	--	--

VOLET 4 PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

PROJET 2011-2012 : RAPPORT D'ÉTAPE
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2010-2011</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Préscolaire	<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE : <input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM :	
Fonction :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
TÉLÉPHONE :	POSTE :
Organisme(s) communautaire(s) :	
Autres partenaires :	

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION EN CLASSE D'ACCUEIL		
• ÉLÈVES RÉFUGIÉS		
• AUTRES ÉLÈVES(PRÉCISER)		

ÉTAT DU PROJET DE PARTENARIAT EN COURS DE RÉALISATION

- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :

E. PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

F. ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITIONS**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

VOLET 4 - PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

PROJET 2011-2012 : RAPPORT FINAL
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i>, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets. - Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire.
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION	
NOM DU PROJET :	
<input type="checkbox"/> Préscolaire	<input type="checkbox"/> Primaire ANNÉE : <input type="checkbox"/> Secondaire ANNÉE :
ÉCOLE :	
DIRECTION :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
COMMISSION SCOLAIRE :	TÉLÉPHONE :
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ÉCOLE (POPULATION SCOLAIRE, NOMBRE ET TYPES DE CLASSES, INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE, ETC.) :	
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM :	
Fonction :	ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
TÉLÉPHONE :	POSTE :
Organisme(s) communautaire(s) :	
Autres partenaires :	

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	ÂGE	NOMBRE
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION, INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE		
• ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION EN CLASSE D'ACCUEIL		
• ÉLÈVES RÉFUGIÉS		
• AUTRES ÉLÈVES(PRÉCISER)		

COMPTE RENDU DU PROJET DE PARTENARIAT RÉALISÉ

- **RÉSUMÉ DU PROJET :**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- **SI DES MODIFICATIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISEZ LESQUELLES
ET POURQUOI :**

RÉSULTATS OBTENUS

- **EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PROJET :**

- **EN FONCTION DES INDICATEURS DE RÉUSSITE DÉTERMINÉS DANS LE PROJET INITIAL :**

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET

A. À L'ÉCOLE :

B. DANS LA FAMILLE :

C. AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ :

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU)

DIFFUSION DES RÉSULTATS (RÉALISÉE OU PRÉVUE)

COMMENTAIRES (SUR LE TRAVAIL EN PARTENARIAT)

BILAN FINANCIER DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ RÉALISÉ

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				École ou CS	SIAA, PSEM, ETC. ²⁰	DSCC (MELS) ²¹
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
Ressources matérielles (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé.			
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (préciser)						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3	Case 4
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2+Case 3+Case 4			Total des dépenses	Contribution de l'école (min. 25 %) ²²	SIAA, PSEM, etc.	Montant alloué par la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____ DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____ DATE : _____

²⁰ Stratégie d'intervention Agir autrement, Programme de soutien à l'école montréalaise ou autre.

²¹ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 4.

²² La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

ANNEXE I

Répartition des montants maximum par commission scolaire
en 2011-2012
VOLET 1

COMMISSION SCOLAIRE	POURCENTAGE*	MONTANT MAXIMAL DISPONIBLE
Commission scolaire de Montréal	30,36 %	106 253 \$
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	24,92 %	87 224 \$
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	10,44 %	36 527 \$
Commission scolaire de Laval	8,36 %	29 262 \$
Commission scolaire Marie-Victorin	6,56 %	22 964 \$
Commission scolaire Région de Sherbrooke	2,90 %	10 166 \$
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2,87 %	10 031 \$
Commission scolaire de la Capitale	2,22 %	7 760 \$
Commission scolaire des Trois-Lacs	1,40 %	4 903 \$
Commission scolaire des Grandes Seigneuries	1,32 %	4 633 \$
Commission scolaire du Val-des-Cerfs	1,29 %	4 498 \$
Commission scolaire des Découvreurs	1,16 %	4 071 \$
Commission scolaire des Draveurs	1,12 %	3 936 \$
Commission scolaire Seigneurie Mille Îles	1,01 %	3 531 \$
Commission scolaire des Premières Seigneuries	0,69 %	2 407 \$
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	0,66 %	2 294 \$
Commission scolaire du Chemin-du-Roy	0,84 %	2 947 \$
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	0,57 %	2 002 \$
Commission scolaire des Chênes	0,54 %	1 889 \$
Commission scolaire des Samares	0,51 %	1 799 \$
Commission scolaire des Affluents	0,48 %	1 687 \$
TOTAL	100 %	400 000 \$

* Pourcentage du nombre total d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, dans les commissions scolaires visées, qui ont été financés en 2010-20101, pour des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Données au 19 avril 2011.

ANNEXE II

**DIRECTIONS RÉGIONALES
PERSONNES RÉPONDANTES DU DOSSIER DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

	DIRECTION RÉGIONALE	RÉPONDANT, RÉPONDANTE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
01	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M ^{me} CATHERINE BELZIL	☎ Catherine.Belzil@mels.gouv.qc.ca 337, rue Moreault, 2 ^e étage, bur. 2.04 Rimouski (Québec) G5L 0A5	418 727 3600
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	M ^{me} LUCIE MARTEL	☎ Lucie.Martel@mels.gouv.qc.ca 3950, boul. Harvey Édifce Marguerite-Belley, 2 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6	418 695 7982
03	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	M ^{me} FRANCINE BÉDARD-HÔ	☎ Francine.Bedard-Ho@mels.gouv.qc.ca 1020, route de l'Église, 3 ^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9	418 643 7934
04	Mauricie et Centre-du-Québec	M ^{me} MARYSE TRÉPANIÉ	☎ Maryse.Trepanier@mels.gouv.qc.ca 100, rue Laviolette Édifce Capital, bureau 213 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	819 371-6711
05	Estrie	M ^{me} CATHERINE ZAHRA	☎ Catherine.Zahra@mels.gouv.qc.ca 200, rue Belvédère Nord Bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9	819 820-3382
06.1	Laval, Laurentides et Lanaudière	M ^{me} KARINE JONCAS	☎ Karine.Joncas@mels.gouv.qc.ca 300, rue Sicard Bureau 200, 2 ^e étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5	450 430-3611
06.2	Montréal	M. HUGO CLERMONT	☎ Hugo.Clermont@mels.gouv.qc.ca 201, place Charles-Le Moyne Édifce Montval, 6 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450 928-7438
06.3	Montréal	M ^{me} YAMNA BENYAHIA REMILA	☎ Yamna.Benyahia-Remila@mels.gouv.qc.ca 600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1	514 873-4630
07	Outaouais	M ^{me} MARJORIE BURKE	☎ Marjorie.Burke@mels.gouv.qc.ca 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Gatineau (Québec) J8X 4C2	819 772-3382
08	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	M ^{me} FRANÇOISE PRÉVOST	☎ Françoise.Prevost@mels.gouv.qc.ca 215, boul. Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6	819 763-3001
09	Côte-Nord	M ^{me} BRIGITTE LANDRY	☎ Brigitte.Landry@mels.gouv.qc.ca 106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G4R 3L7	418 964-8420



APPRENDRE
BOUGER
LIRE
SAVOIR
REUSSIR
PARTAGER
PERFORMER
MARCHER
SAUTER
SE DÉPASSER
S'AMUSER
COURIR
JOUER
SAVOIR
REUSSIR
APPRENDRE
BOUGER
LIRE
SAVOIR
REUSSIR
PARTAGER
PERFORMER
MARCHER
SAUTER
SE DÉPASSER
S'AMUSER
APPRENDRE
BOUGER
LIRE
SAVOIR
REUSSIR
PARTAGER
PERFORMER
MARCHER
SAUTER
SE DÉPASSER
S'AMUSER
APPRENDRE
BOUGER
LIRE
SAVOIR
REUSSIR
PARTAGER
PERFORMER
MARCHER
SAUTER
SE DÉPASSER
S'AMUSER